

ATELIER THEMATIQUE

**« L'ENTREPRISE SOCIALE COMME NOUVEL ACTEUR SOCIAL ET JURIDIQUE AU MAROC
POUR LA GESTION DE SERVICES SOCIAUX ADRESSES AUX JEUNES :
statut, services et partenariat avec les services publics pour une assistance durable et
adaptée aux bénéficiaires les plus vulnérables »**

RAPPORT

Premier jour d'atelier - 18.10.2015

Ali Baja : Doyen de la faculté de Khouribga :

M. Baja remercie dans un premier temps les organisateurs pour avoir choisi Khouribga comme ville hôte de l'atelier.

Le Maroc et plus spécifiquement la région se sont engagés dans l'économie solidaire ainsi que dans la valorisation du patrimoine culturel et économique. En effet, Mr Baja souligne le développement de l'économie agricole et cite comme exemple les coopératives des Kapra ou encore le travail sur les plantes médicinales.

Il regrette cependant le manque de formation sur la gestion de ces coopératives et répète la volonté de la Faculté de Khouribga pour soutenir les initiatives en faveur du développement local. Déjà plusieurs activités de coopération sont mises en places avec le Japon, la Corée du Sud en vue de développer l'économie solidaire.

La faculté travaille étroitement sur la formation en entrepreneuriat avec des associations Marocaines ou encore l'OCP.

Il termine sa présentation en souhaitant une grande réussite pour l'atelier.

Nacer Ben Hmidouch : Ministère de l'économie sociale et solidaire : il fait les salutations d'ouverture, en souhaitant que l'atelier puisse être utile et intéressant.

Mustapha Souhail, point focal du projet SALEMM au Maroc :

Mr Souhail se félicite de la présence de la faculté de Khouribga en rappelant que l'université doit être en amont des logiques de développement. C'est à la recherche de décrire le schéma d'intervention.

L'Université doit servir de veille, interroger la pratique, mais également le résultat. Quant à l'intervention de l'Etat, il devrait promouvoir des nouveaux modèles d'organisation de l'action sociale.

Ensuite Mr Souhail s'attarde sur la présentation du projet SALEMM. Le Projet Salemm est une initiative de coopération qui vise à répondre au phénomène de migration des jeunes marocains vers l'Europe. Mais c'est surtout une initiative de développement social et local. Les facteurs derrière la migration des jeunes révèlent du



manquement à l'accès aux services sociaux de ces jeunes, en considérant que le contexte ne facilite pas une telle inclusion des jeunes.

Giulia Miccichè, FPMCI, Gestionnaire du projet SALEMM :

Le thème choisi pour cet atelier découle de l'intérêt des acteurs locaux (marocains) engagés dans le SALEMM qui, surtout en conséquence aux visites d'échange en Italie, ont pu observer un modèle différent de mise en œuvre des services sociaux (et notamment ceux adressés aux mineurs vulnérables) où l'acteur public et le privé (entreprises sociales) collaborent en synergie et à travers une relation subsidiaire. Ce qu'on veut explorer grâce à cet atelier est s'ils existent au Maroc les conditions pour développer un secteur tout à fait nouveau, comme celui de l'entrepreneuriat social. L'expérience italienne en ce domaine est particulièrement intéressante et pourrait inspirer les policy makers ainsi que les acteurs sociaux dans un chemin innovant et adapté aux besoins actuels dans un Maroc qui change très rapidement.

Pause Café.

Claudio Bossi, Consorzio SIS – Sistema Imprese Sociali (Italie) : L'entreprise social en Europe : Production de biens et services d'intérêt collectif avec un impact social élevé

Afin de mieux comprendre la notion d'entreprise sociale en Italie M. Bossi s'est concentré sur les points historiques et sociologiques suivants :

1. Le développement de l'entreprise sociale en Italie : de l'association de volontariat à la coopérative sociale :

Dans les Années 1970 apparut en Italie la notion de bien être : à cette époque, il y eut une lutte en Italie pour que les citoyens eussent accès aux droits primaires. La question de droits fait appel à des valeurs communes : le peuple italien voulait être représenté. Le mouvement coopératif s'est développé au début du XXe siècle. La Révolution industrielle a créé de forte tension et conflit : il y avait une volonté de partager les besoins et la nécessité de répondre à ces besoins.

La coopérative est un mode d'entreprise qui réunit des personnes indépendamment de leur matrice culturelle. La coopérative est née en Italie entre la matrice catholique et la matrice socialiste. On se réunit même si appartient à des modèles culturels différents.

Après la seconde guerre mondiale, l'Etat est responsable des services du bien être. C'est le système public qui garanti ces services et la manière de vivre des personnes.

Cependant, au début 1980, on assiste à la création des nombreuses associations de volontariat et coopératives sociales en Italie ; ce phénomène fait suite à un désengagement de l'Etat et donc des services publics. Tout service organisé directement par Etat diminuait.

On notait une insuffisance dans la production et articulation des services payés par les taxes des citoyens. L'efficacité dans la réponse aux citoyens fut réduite pour se concentrer sur les besoins de l'administration publique.



De ce fait il y a une organisation des citoyens pour répondre à leurs propres besoins, pour compenser vis à vis de l'administration publique. Si au début cela prend la forme de volontariat, se développe par la suite dans la forme de coopératives sociales.

Le législateur en 1991 adopte la première loi sur la coopérative sociale, la loi 381, et introduit un concept nouveau : la mutualité. On se réunit pour répondre à nos besoins et aussi aux besoins de la communauté. Au début on se met ensemble pour acheter biens, puis on se met ensemble pour répondre aux besoins de notre communauté, ville ou région, pour fournir services. Dès lors les coopératives sociales ne se limitent plus aux problèmes individuels mais tentent de répondre à un problème commun, en travaillant au bien être de la communauté.

L'intervenant distingue deux types de coopératives sociales (identifiés par la Loi 381 italienne):

Type A : organisation qui produisent services sociaux à la personne. Compétence réunis pour offrir des services aux citoyens. Fournissent un bien immatériel avec une composante relationnelle importante

Type B : organisation qui vise à inclure dans son activité de travail les personnes aux capacités limitées. Interviennent dans les secteurs de production traditionnelle : la condition pour la fondation de cette typologie de coopérative est que le 30% de travailleur sont des personnes marginalisées/ sans avantages. La loi définit quelles sont les catégories.

2. Les années 2000, la crise change le paradigme du Welfare

C'est ici que l'on trouve les points de synergie entre l'expérience italienne et l'expérience marocaine : les ressources de l'état pour la production des services du bien être se dégradent. Les ressources pour l'aide à la personne sont réduites. Il y a une motivation pour les coopératives sociales de faire une mise à jour sur ce défi.

La première contrainte à laquelle elles font face c'est le problème économique, c'est à dire les ressources ; les coopératives vont donc devoir trouver des ressources, des revenus mais préserver dans un même temps la composante des relations humaines. Il faut prendre en compte ce paramètre ; on est passé d'un système de bien être à un système de coopérative sociale communautaire. Cela veut dire des entreprises capables de solliciter les ressources présentes sur le territoire, donc remplacer la main publique avec un fort niveau de participation des acteurs sur le territoire. Par rapport à ça, on parle de subsidiarité circulaire.

3. L'entreprise sociale : nouveaux modèles pour de nouveaux scénarios

L'entreprise sociale doit alors s'ouvrir au marché du capital, c'est à dire de l'argent. Aujourd'hui l'investissement part des banques qui proposent des intérêts très faibles. L'entreprise sociale attire beaucoup de capitaux car elle est capable de générer un revenu, sans spéculation.

Hassen Hajbi, Tunisian Centre for Social Entrepreneurship - Le Cas Tunisie :

Initiative sociale : L'entrepreneuriat social un engagement citoyen.

M. Hajbi rappelle que la Société civile est nouvelle en Tunisie, donc l'impact du travail n'est donc pas encore concret.

L'Entreprise social rentre dans le processus de changement de modèle économique, et sert d'expérience. L'Entreprise sociale peut se percevoir comme un catalyseur pour la réalisation de la décentralisation administrative et le développement régional. Jusqu'à ce moment, la promotion de l'entrepreneuriat social reste en grande partie soutenue par l'Etat.

Expérience tunisienne : Centre Tunisien pour l'entrepreneuriat social

La mission du centre tunisien pour l'entrepreneuriat social (né en 2012 par un groupe de jeunes activistes tunisiens avec des profils différents) c'est celui d'inspirer d'expériences nouvelles d'entrepreneuriat social, de co-crée et puis de lancer ces expériences.

Le parcours se développe en activités de sensibilisation à l'esprit de l'entrepreneuriat, en organisation des formations et de suivi de projets innovants, en incubation et Co création des entreprises sociales et dans la connexion entre les investisseurs et les start up et les agents sociaux de changement en Tunisie.

Hassan El Machhour : CMERES Maroc :

M. El Machhour s'est attardé sur les points suivants :

Contexte de l'évolution de l'ESS au Maroc

Plusieurs éléments ont favorisé l'émergence d'une économie sociale et solidaire (ESS) au Maroc ;

- L'action collective est ancrée dans les traditions marocaines.
- Le recul ou l'absence de l'intervention de l'Etat dans certains secteurs tout comme le désengagement par rapport aux services sociaux
- L'insuffisance de l'économie de marché à régler les problèmes sociaux
- Le plaidoyer des acteurs de la société civile à la fin des années 90 et début des années 2000.
- Des politiques publiques plus encourageantes (INDH, etc)

Contraintes de développement

Plusieurs contraintes empêchent encore la pleine réalisation de cette nouvelle forme d'organisation tel que :

- Ignorance des formes juridiques possibles et des procédures à suivre
- Absence d'un accompagnement professionnel efficace
- Absence d'un cadre juridique adéquat (délimitation des frontières de l'ESS)



- Problème de la formation des spécialistes de l'économie sociale et solidaire. Si beaucoup de formation et cursus sont proposés, ils sont souvent en décalage avec la réalité du terrain qui est beaucoup plus avancé.
- Absence de l'esprit de la consommation citoyen.

Pourquoi mieux développer l'ESS en tant que créateur de richesse, et d'emploi.

- L'ESS englobe les Associations/Fondations/Coopératives
- Pour résoudre les problèmes sociaux, l'Etat a mis en place l'ESS. En effet si en 2005-2006 on comptait environ 40000 association, on en récence 118000 aujourd'hui.
- Cependant si on encourage les associations et les différents projets, on constate également l'absence de durabilité et de pérennité de ces initiatives, voilà pourquoi le concept d'entreprise sociale est apparu au Maroc.
- l'ES représente une alternative et assure une durabilité car crée des recettes, des revenus.
- L'entreprise sociale au Maroc est une forme organisationnelle et non pas une forme juridique.
- la vraie innovation sociale serait développer une entreprise sociale sur le terrain sans forme juridique.

Nécessité d'un cadre juridique adéquat

La nécessité d'un cadre juridique est justifiée par les points suivants :

- Intérêt croissant pour l'entreprise sociale
- Augmentation des initiatives se réclamant de l'entreprise sociale
- Opportunité d'un cadre juridique spécifique
- L'Entreprise sociale est une forme organisationnelle qui peut servir la population cible vulnérable ou être créée par cette population cible.
- L'entreprise sociale peut être représentée par une coopérative, une association, une SARL, un statut d'auto entrepreneur etc...

À souligner :

- Finalité de l'entreprise sociale c'est qu'elle doit être sociale tout en garantissant une valeur économique
- La gouvernance de l'entreprise sociale doit être participative.
- L'entreprise sociale est un « secteur de l'espoir » mais n'est pas là pour remplacer l'Etat ou le marché, c'est une alternative complémentaire.

3 éléments primordiaux de l'entreprise sociale à prendre en compte:

- La finalité doit être économique et sociale
- Réhabilitation de l'élément humain
- La démocratie participative

Nacer Ben Hmidouch : Ministère de l'économie sociale et solidaire :

En ce moment, il y a beaucoup de chantiers ouverts par le MAESS. L'Economie Solidaire peut être représentée comme une valise qui prend une forme différente selon le contexte où elle vient appliquée. Activité économique avec un objectif social. En France, par exemple, le cadre juridique est assez vaste, qui relève d'un système de valeurs qui met au centre l'être humain. L'ESS a une base culturelle et sociale importante avec des origines lointaines, c'est une expérience humaine (taghadirt). Durant la colonisation, le Maroc a pu connaître des nouveaux systèmes, mais aussi l'exclusion sociale. Après l'indépendance en 1956 et jusqu'aux années 90, le Maroc a connu un grand changement notamment pour ce qui concerne l'Etat, la société civile et l'accumulation des capitaux : l'Etat s'intéresse aux questions sociales mais il se retire de la gestion de quelques services tout en créant un vide important. Plusieurs associations essayent de couvrir ce vide, mais avec peu des résultats. A ce jour ce thème est considéré d'extrême actualité et importance, comme déclaré par le Roi même : l'Etat ne peut pas tout faire ni laisser le vide, mais il peut et doit accompagner d'autres acteurs.

Toutefois, l'accompagnement mis en œuvre n'est pas efficace et la structure légale n'est pas adéquate à la réalité, il n'y a pas encore suffisamment de vision pour ce secteur et d'ailleurs les données disponibles ne sont pas précises.

La stratégie du MAESS prévoit les axes suivantes (une nouvelle Loi Cadre vient d'être promulguée et les relatives décrets d'actuation sont en cours d'élaboration) :

- a) Renforcer les capacités (gestionnaires et techniques) des acteurs sociaux locaux en thème d'ESS : cela prévoit par ex. un accompagnement de 2 années pour les nouvelles coopératives, la valorisation de produits de l'ESS (es. packaging), la protection sociale des acteurs ESS, etc...
- b) Améliorer la gouvernance sur le thème
- c) Faciliter les procédures pour la création des coopératives (il y aura des bureaux auprès des tribunaux, spécialisés sur les coopératives, qui pourront aussi les aider à participer aux appels d'offre)
- d) Favoriser l'accès des produits ESS aux marchés
- e) Assurer le suivi du processus (observatoire et recherche sur l'ESS)

Sonia Drioli, ONG Soletterre - Le projet Educare :

Mme Drioli est revenue sur le concept d'Economie Solidaire et d'Entrepreneuriat Social, en soulignant que la forme juridique peut avoir peu d'importance, mais indispensable c'est l'objectif, qui n'est pas le gain, mais la finalité sociale. L'expérience Educare qu'elle présente consiste dans l'accompagnement de structures pilotes, à savoir des centres de soutien scolaire ou de services préscolaires. En particulier, Educare a soutenu la création d'une structure préscolaire dans un quartier périphérique de Casablanca. Les frais de scolarité sont payés par les parents mais avec des prix inférieurs par rapport au marché privé et surtout adaptés aux revenus des parents mêmes (les plus pauvres payent moins). Tout cela doit garantir au même temps une viabilité économique, qui ce n'est pas évidente. Bien sûr les acteurs institutionnels pourraient contribuer à la viabilité de ces services (par exemple, en exonérant ces entreprises du paiement des impôts).

Le projet Educare a soutenu des associations casablancaises pour établir un business plan (impact social et économique), puisque l'impact économique est nécessaire pour atteindre la finalité sociale.

Etant un projet pilote, il y a eu beaucoup de points de discussion ouverts :

- Structure de l'Entreprise sociale : la forme de gestion n'est pas basée sur bailleurs de fonds. Retour sur paiement de service.
- Quels Secteurs peuvent être concernés dans ce même modèle de gestion ? (en principe le plus variés : la loi marocaine n'empêche pas aux coopératives de s'occuper des services sociaux, c'est juste une question de nouveauté, il n'y a pas encore d'expériences à cet égard ; d'ailleurs ce n'était pas dans la culture de conférer le soin des personnes à d'autres, mais le changement de la société le demande)
- Choix des consultants : ils doivent bien connaître le contexte marocain.

Deuxième jour d'atelier - 19.10.2015

Giulia Micciché ouvre le deuxième jour d'atelier, en faisant une synthèse des points en commun des interventions du premier jour, donc des expériences exposés par les intervenants marocains, tunisien et italiens, pour pouvoir partir de ces points-là et construire tous ensemble, à travers d'un travail de group, un cadrage d'identification des contraintes et des possibilités de développement des entreprises sociales au Maroc.

Les éléments en commun :

- . les valeurs (mutualité, solidarité)
- . la finalité sociale
- . la nécessité d'associer la composante économique pour garantir la durabilité de l'action
- . ES comme opportunité pour lutter contre le chômage et promouvoir la participation de la population vulnérable
- . la distinction entre 2 types de coopératives - de service (service sociaux aux personnes externes) et de solidarité (intégration des personnes en difficulté parmi les travailleurs de la coopérative)

Points de discussions ouverts :

- Définition d'entreprise
- Définition de finalité sociale
- L'entreprise sociale ne doit pas forcément être une activité sociale, mais une activité avec un objectif social
- Public et privé dans la gestion de services : subsidiarité circulaire
- Formation et accompagnement
- Profil professionnel dans le domaine de l'ES



Le débat s'ouvre avec l'intervention de Mme Sonia Drioli de l'association Soletterre qui souligne l'importance de la clarté de la terminologie et de la communication dedans et dehors des structures impliquées dans la réalisation d'activités d'entreprise sociale.

Après, la parole passe à M. **Ben Hmidouch** qui parle de l'importance des évolutions faites jusqu'à ce moment dans le domaine de l'ESS : il parle de la révision de la loi 14.0.5 et encourage à ne sous-évaluer pas les efforts déjà faits.

Dans son intervention, Claudio Bossi affirme que pour créer une alliance stratégique qui marche bien en tant qu'entreprise sociale, il faut comprendre quels sont les intérêts des partenaires qui nous voulons impliquer ; la clarté des intentions, les objectifs et les modalités du travail que nous voulons développer doivent être toujours bien explicités. Le cadre normatif, ajoute M. Bossi, n'est pas un grand problème, tout en sachant que l'expérimentation de l'innovation plusieurs fois arrive avant du cadre normatif de référence.

Pour créer une entreprise sociale, on doit être d'accord sur l'objectif de l'entreprise ; la question principale à la quelle on doit être capables de répondre est la suivante : qu'est-ce que signifie être et faire entreprise et être et faire le travail social. L'entreprise sociale doit être pluri acteurs (État, associations, entrepreneurs, familles, etc.).

Ensuite, M. **El Machhour** suggère de vulgariser le concept de l'ES au Maroc, en tant que forme organisationnelle qui peut apporter des solutions viables et intelligentes à problèmes spécifiques.

Autre point important c'est la meilleure connaissance des initiatives sociales existentes: c'est nécessaire, d'un coté, un étude sur le terrain qui puisse identifier des bonnes pratiques et, de l'autre, mettre en réseau les entreprises sociales qui travaillent déjà sur le territoire cible.

RECOMMANDATIONS FINALES :

- Appliquer/adopter l'approche participative
- Renforcer le système de gouvernance local et de bonne politique de gestion
- Renforcer et promouvoir les avantages fiscaux des entreprises sociales
- Plaidoyer sur le cadre juridique et de gestion financière par rapport aux associations, coopératives, entreprises sociales
- Rôle de régulateur de l'Etat
- Qualification professionnel des ressources humaines qui travaillent dans les entreprises sociales
- Encourager l'esprit d'initiative chez les jeunes
- Favoriser et promouvoir la concertation pluri acteurs sur le territoire